



Equipes Notre-Dame

LE PRÊTRE

CONSEILLER SPIRITUEL

Préambule

La place et le rôle du prêtre conseiller spirituel au sein de l'équipe ont été l'objet de bon nombre de textes intéressants et riches que l'on peut retrouver dans les archives des Équipes Notre-Dame.

L'Équipe Responsable Internationale a donc décidé d'aborder la question avec les membres du Collège lors de la réunion de Rio en juillet 2004. Il a été décidé que le Collège devait réaffirmer sa position face à l'accélération de la diminution des prêtres conseillers spirituels dans le monde, tout en laissant de l'espace pour adapter les solutions en fonction des situations spécifiques aux différents pays et pour des expérimentations.

Lors du Collège de Rio, l'Équipe Responsable Internationale (ERI) a aussi proposé une réflexion sur la spécificité de ce que l'on demande aux prêtres conseillers spirituels, pour éclairer les options à prendre dans le cas où certaines équipes ne peuvent pas compter sur la présence d'un prêtre comme conseiller spirituel.

Le mouvement des Équipes Notre-Dame :

- Réaffirme d'abord que le choix du prêtre conseiller spirituel est une option fondamentale, qui ne peut pas être modifiée parce qu'elle fait partie du charisme du Mouvement.

Tous les membres du Collège International sont unanimes sur ce point. Cette unanimité n'est pas fondée sur la simple fidélité au texte de la Charte de 1947, mais sur la conviction profonde de l'importance du rôle du prêtre dans l'équipe. Cette conviction, renforcée dans un discernement collégial, est fondée sur l'expérience vécue depuis les premières années du Mouvement.

- Souligne aussi la nécessité d'explicitier cette réalité vécue et d'approfondir encore la signification de la présence du prêtre dans l'équipe : pour ce faire, il propose des éléments de réflexion.

L'Équipe Responsable Internationale (ERI) a réalisé une analyse comparative des réflexions des Super Régions et Régions en gardant comme point de repère le document de l'ERI de 1993¹. Une synthèse a été présentée au Collège qui a mené une dernière réflexion et a défini les lignes directrices concernant le manque de prêtres conseillers spirituels :

« Les membres des Équipes Notre-Dame vivent dans le monde d'aujourd'hui. Ils en font pleinement partie et veulent être du « levain dans la pâte ». C'est pourquoi il leur faut discerner continuellement les signes des temps pour déceler les nouvelles réalités et les besoins des couples d'aujourd'hui. »²

Les recommandations, arrêtées ci-dessous, que l'ERI veut mettre au service des Équipes Notre-Dame du monde, sont donc le résultat de cette volonté de discernement des signes des temps que les Équipes ont décidé d'aborder toujours sous l'assistance du Saint-Esprit. Elles définissent la position officielle du Mouvement sur ce sujet.

¹ Le Prêtre Conseiller Spirituel. ERI, Mai 1993.

² Le Guide des END, Mars 2001.

1. Une option fondamentale dès la fondation des Équipes Notre-Dame

On doit éviter de dire simplement conseiller spirituel pour parler du prêtre conseiller spirituel.

1.1. Les textes

La Charte (1947) dit :

« Chaque équipe doit s'assurer le concours d'un prêtre. Tous les plans de travail, en effet, ne peuvent remplacer l'apport doctrinal et spirituel du prêtre. Celui-ci, non seulement donne les principes, mais encore aide les foyers à en chercher la traduction dans leur vie. Cette collaboration est fructueuse. Prêtres et foyers apprennent à se comprendre, à s'estimer, à s'épauler : les grandes intentions apostoliques du prêtre sont adoptées par les foyers ; le prêtre porte à sa messe ces foyers dont il sait les efforts, les luttes, les désirs ».³ (chapitre : structures des équipes).

Le texte ne dit pas : « chaque équipe doit s'assurer le concours d'une personne sage et de bon conseil qui puisse donner une assistance spirituelle ». Il dit expressément « d'un prêtre ».

Le complément de la Charte (1977) a ajouté :

« Le prêtre, qui "rend le Christ présent comme Tête de la communauté" (Synode des Évêques, 1971), va l'aider à ne pas perdre de vue sa vraie finalité. »⁴

Le Guide des END (2001) a constaté :

presque 60 années après la publication de la Charte, la difficulté des équipes pour trouver des Prêtres Conseillers Spirituels :

« Chaque équipe doit s'assurer le concours d'un prêtre [...] S'il n'est pas possible pour une équipe de s'assurer le concours d'un prêtre conseiller spirituel, il appartient aux responsables de secteur, fidèles aux lignes de conduite du Mouvement, d'assurer qu'elle ait un "accompagnateur spirituel temporaire". »⁵

Le document sur « Le Prêtre Conseiller Spirituel » (1993) indique :

Le Mouvement a toujours fait appel à des prêtres pour être conseillers spirituels des équipes. Telle est sa tradition bien établie. Telle est sa volonté très ferme.

Le même document rappelle le sens de l'appellation « conseiller spirituel » :

Cette dénomination ne recouvre pas ce qu'il y a de plus fondamental dans le rôle du prêtre à l'équipe (et qui est sa présence sacerdotale). Mais cette dénomination a été choisie de préférence à celle d'aumônier, qui recouvre plutôt une désignation par une autorité, pour indiquer le libre choix de l'équipe. Cette expression est passée dans la pratique courante.

Aujourd'hui cette dénomination porte une autre ambiguïté, liée au manque de prêtres, car ce terme pourrait être utilisé pour d'autres personnes exerçant un conseil spirituel. Aussi,

³ Charte des END. Structure des Équipes. 8 décembre 1947.

⁴ LA CHARTE DES ÉQUIPES NOTRE-DAME (1947) QU'EST-CE QU'UNE ÉQUIPE NOTRE-DAME ? 2. Un visage. Septembre 1976. (Version française)

⁵ Le Guide des END. VII, B-b. Mars 2001

le collège international et l'Équipe internationale ont préféré réserver cette dénomination au **“prêtre Conseiller spirituel”**. Ils privilégient la dénomination **“Accompagnateur spirituel”** pour les personnes qui, sans être prêtres, assurent un conseil spirituel dans les équipes,.

1.2..Les statuts canoniques du Mouvement

Ils ont été approuvés le 26 juillet 2002 par le Conseil Pontifical pour les laïcs ; ils définissent aussi le rôle des prêtres conseillers spirituels.

Dans l'article 7 :

*« Les prêtres apportent aux équipes la grâce irremplaçable de leur sacerdoce ; ils n'assument pas de responsabilité de gouvernement ; c'est la raison pour laquelle ils sont appelés “conseillers spirituels”. **Le prêtre conseiller spirituel d'équipe** est choisi par les membres de l'équipe parmi les prêtres qui exercent légitimement le ministère sacerdotal et conformément au Canon 324 § 2. »⁶*

* * *

La ligne suivie par le Mouvement jusqu'à ce jour est donc claire et cohérente : ce qui a été voulu dès le début, c'est que le conseiller spirituel soit un prêtre au titre de son sacerdoce ministériel.

* * *

⁶ STATUTS CANONIQUES DES ÉQUIPES NOTRE-DAME. Article 7. Rome, 26 juillet 2002.

2. Signification de la présence du prêtre dans l'équipe

2.1. Une option à expliciter et à approfondir

Pour accomplir cette réflexion, l'ERI et le Collège sont partis de ce qui a été défini dans le document du Prêtre Conseiller Spirituel en 1993, tout en soulignant que les principes qui y sont mentionnés, sont toujours d'actualité et valides :

- *Le choix du **Prêtre Conseiller Spirituel** est une option fondamentale, qui ne peut pas être changée parce qu'elle fait partie du charisme du Mouvement.*⁷
- *Le **Prêtre Conseiller Spirituel** fait partie de l'équipe à part entière, mais il le fait d'une façon « différente » des autres membres couples.*⁸
- *Au sein de la "petite Église" qui est l'Équipe, se trouve la richesse spirituelle qui découle de deux formes de sacerdoce : le sacerdoce ministériel et le sacerdoce des fidèles*⁹

La signification de la présence du Prêtre Conseiller Spirituel dans l'Équipe

Il y a un grand consensus, chez les membres du Collège, sur l'importance du Prêtre Conseiller Spirituel dans le Mouvement.

Tout d'abord la fonction du Prêtre Conseiller Spirituel dans l'équipe fait référence à sa signification à l'intérieur de la communauté de foi. Voici les aspects les plus importants relatifs à sa mission :

- Le Prêtre Conseiller Spirituel est, dans une équipe, signe de Jésus-Christ, le Bon Pasteur : il faut donner beaucoup d'importance à sa mission de "*pasteur prophète*" au service de l'unité et de la communion dans l'équipe et entre fidèles et pasteurs.
- Il agit comme la référence spirituelle, même quand il n'est pas présent aux réunions.
- Il est, par sa compétence doctrinale, l'autorité que l'on consulte quand des questions théologiques se posent.
- La grande richesse de la présence en équipes de couples et de prêtres est de pouvoir confronter les deux charismes différents, celui des époux et celui du célibataire, qui marchent en se donnant le bras pour vivre le baptême qui les unit.

Ajoutons que souvent le Prêtre Conseiller Spirituel vit avec joie et heureusement le chemin avec les couples « comme un compagnon de route ». Accueilli comme en famille, les équipes sont pour lui une source de réconfort.

La fonction du Prêtre Conseiller Spirituel

On entend par fonction, ce que doit accomplir le Prêtre Conseiller Spirituel par rapport à son rôle et à sa signification au sein de l'équipe.

- Il est avant tout un Conseiller Spirituel par l'aide qu'il apporte aux couples pour vivre pleinement leur Baptême comme couples unis par le Sacrement de Mariage
- Il est le révélateur des dons du Saint-Esprit à travers des conseils donnés qui permettent de prendre les justes décisions dans le discernement spirituel facilitant les orientations de vie selon la vocation spécifique du mariage.

⁷ Le Prêtre Conseiller Spirituel. Op. Cit. p.1

⁸ Ibid. p.6

⁹ Ibid. p.5

- Il agit comme ministre de la Parole de Dieu : la communauté est créée par la foi et la foi par l'annonce et l'écoute de la Parole de Dieu.
- Le Prêtre Conseiller Spirituel est celui qui éclaire à partir de l'Évangile et conseille pour mieux orienter la vie personnelle, le couple et la famille.
- Il aide les couples à comprendre la Charte et à y être fidèle , mais aussi il doit être vigilant pour se l'appliquer à lui-même.
- Il aide à mieux comprendre le thème d'étude et à mieux l'adapter à la vie quotidienne.
- Il aide les couples à faire une eucharistie de leurs vies en les unissant au sacrifice du Christ à son Père.
- Prêtre Conseiller Spirituel, il est ministre de la communion de l'Église. En cela il maintient l'équipe ouverte aux besoins et au dynamisme de l'Église, ouverte à la grâce et à la force du Christ.

2.2. Eléments de réflexion

Il n'est pas possible de présenter ici une théologie du sacerdoce et ce n'est d'ailleurs pas le propos. Il faut avant tout comprendre qu'il est nécessaire de faire appel à la foi, car nous sommes dans le mystère.

« Aucune théologie du prêtre n'est pleinement satisfaisante. Chaque fois, il se perd quelque chose de la richesse intégrale du sacerdoce. Le prêtre ne peut pleinement se comprendre qu'à la lumière de la foi. Et la foi est toujours plus qu'une synthèse théologique » (Cardinal Danneels, Brochure de Pâques 1990).

Nous pouvons cependant, à la lumière de textes et commentaires de divers auteurs, ou des résolutions du Synode, et, bien sûr, en nous appuyant sur la richesse de notre propre expérience et de l'expérience du Mouvement, approfondir notre réflexion sur le rôle spécifique du prêtre dans l'équipe.

2.2.1. Les deux formes du sacerdoce

« La participation à l'unique sacerdoce du Christ se fait donc sur un double mode : par tous les fidèles en vertu de leur sacerdoce baptismal, par les prêtres en vertu de leur sacerdoce ministériel reçu lors de l'ordination. Les deux modes ne coïncident pas : ils diffèrent par nature et non par degré ; ils ne sont pas interchangeables et ne peuvent se réduire l'un à l'autre. Mais ils ne peuvent pas non plus être séparés.... La seule raison d'être du sacerdoce du prêtre, c'est de rendre possible celui des fidèles : donner aux fidèles la capacité de présenter à Dieu tout leur être et leur agir en une offrande spirituelle » (Cardinal Danneels, Brochure de Pâques 1990).

Au sein de la « petite Église » qu'est une équipe, se trouve la « richesse spirituelle qui découle de deux formes du sacerdoce : le sacerdoce ministériel et le sacerdoce des fidèles » (Père B. Olivier).

Dans l'équipe, le prêtre est « l'homme pour tous ». Il est le visage de celui qui se donne pour aimer. Il est pour les couples appui dans les moments de difficulté, signe sensible du pardon de Dieu, point de référence et de discernement pour découvrir les appels du Seigneur. Il aide les couples à faire une eucharistie de leurs vies en les unissant au sacrifice du Christ à son Père.

Si un prêtre accepte d'entrer dans une équipe, il pourra apprécier de façon positive la vie du couple et de sa famille, la spiritualité qui leur est propre et accepter une responsabilité supplémentaire : bien connaître et approfondir le charisme du Mouvement qui est un don de Dieu, qu'il faut respecter. Son rôle est de soutenir le dynamisme des couples dans leur fidélité à ce charisme.

2.2.2. *La structure de l'Église, le lien du Corps à la Tête*

« Ainsi, les prêtres sont-ils avec les croyants membres du Christ ; mais pour les croyants et vis-à-vis d'eux, les prêtres sont ceux qui représentent le Christ-Tête, qui le rendent présent. Ils sont pris d'entre les hommes, mais établis dans leur charge pour eux, afin de travailler pour eux et au milieu d'eux. La tête n'est pas séparée des membres mais elle ne coïncide cependant pas avec eux. De même le prêtre : malgré sa profonde solidarité avec le peuple croyant, il reste pour lui un vis-à-vis. Appartenant au peuple, il se trouve aussi en face de lui » (Cardinal Danneels, Brochure de Pâques 1990).

C'est pour cela que le prêtre fait partie de l'équipe à part entière, mais il le fait d'une façon « différente » des autres membres-couples. Appartenant à l'équipe, il se trouve en même temps en face d'elle. Malgré sa profonde solidarité, il reste pour l'équipe un vis-à-vis. Il rend manifeste, dans cette « *ecclesiola* » qui est l'équipe, le lien qui unit l'Église à la personne du Christ.

Certes, même sans la présence du Prêtre, nous serions Église. Cette présence n'est donc pas une nécessité absolue pour qu'une équipe existe, commence, continue... Mais nous voulons vivre pleinement la dimension sacramentelle de l'Église : Comme l'a déclaré le Concile Vatican II, l'Église est « dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (*Constitution sur l'Église*, n. 1). Cela comporte une participation adulte des membres des équipes dans le cheminement de l'Église, Peuple de Dieu, et leur participation à la direction des Équipes où ils assurent tous les services de responsabilité.

2.2.3. *L'Église est une communion*

« La présence indispensable du sacerdoce ministériel dans l'Église a encore une signification supplémentaire. Il rend visible l'être le plus profond de l'Église : elle ne tire pas d'elle-même ce qu'elle est, elle se reçoit entièrement du Christ. L'Église n'existe pas par sa propre grâce ; sa force ne vient pas d'elle-même. Tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle fait, elle le reçoit du Christ et de son Esprit » (Cardinal Danneels, Brochure de Pâques 1990).

Dans une Église communion, le rôle du prêtre est aussi d'être :

- Ministre de la Parole de Dieu : la communauté est créée par la foi, et la foi par l'annonce et l'écoute de la Parole de Dieu,
- Ministre au service de la communion de l'Église : c'est un rôle de promotion, d'animation et de sauvegarde de l'unité, soit à l'intérieur du petit groupe, soit entre le petit groupe et l'ensemble de la communauté chrétienne, pour qu'il ne se referme pas sur lui-même. Il maintient l'équipe ouverte aux besoins et au dynamisme de l'Église, ouverte à la grâce et à la force du Christ.

Les membres de l'équipe aident aussi le prêtre par leur réalisme, leur ouverture et leur disponibilité à l'Esprit, à toujours s'interpeller pour ne pas tomber dans la routine ni le cléricalisme

2.2.4. Le prêtre et l'équipe

Les Équipes Notre-Dame sont un mouvement de couples avec des prêtres. Il n'y a pas, à l'intérieur du Mouvement, une sorte de corps sacerdotal distinct dont les membres seraient appelés à fournir des services aux équipes qui en auraient besoin.

Les prêtres font partie du Mouvement à travers l'équipe dont ils partagent la vie. Quand on dit dans la Charte : « Chaque équipe doit s'assurer le concours d'un prêtre », il s'agit d'un prêtre qui partage la vie de cette équipe et non pas simplement d'un prêtre « quelque part » avec qui on peut établir des relations.

Le rôle du prêtre n'est en aucun cas limité à célébrer l'Eucharistie à chaque réunion. Celle-ci doit rester exceptionnelle lors de la réunion d'équipe et être réservée pour les occasions particulières et la réunion bilan éventuellement.

Si on ne peut pas trouver de prêtre qui participe vraiment à la vie de l'équipe, on entre dans les cas d'exception et l'équipe doit consacrer sa prière en particulier aux vocations.

2.2.5. Le prêtre Conseiller Spirituel d'une Équipe de Service, d'un Secteur, d'une Région, d'une Super Région et de l'ERI

Il est à part entière membre de ces équipes où il est appelé en accord avec sa hiérarchie. La durée de son mandat est la même que celle du service qu'il assure. Il est toutefois admis que, pour le secteur, ce service puisse être renouvelé une fois.

Ce ne sont, brièvement évoquées, que quelques « pistes » sur la signification de la présence du prêtre dans l'équipe : à chacun de les méditer, de les approfondir dans la prière, de poursuivre et de compléter ce travail de réflexion qui n'est qu'amorcé dans le présent document.

* * *

3. Face au manque de prêtres, que faire ?

La croissance du nombre d'équipes et la diminution du nombre de prêtres rendent de plus en plus difficile, surtout dans certains pays, la présence d'un prêtre auprès de chaque équipe. On est donc amené à chercher des réponses à cette difficulté si on ne veut pas interrompre la formation de nouvelles équipes dans les pays où le manque de prêtres est une douloureuse réalité.

3.1. Situation actuelle dans certains pays

Certains pays, face à ces difficultés, ont été conduits à adopter des solutions particulières :

- Pour éviter une généralisation sans cohérence et répondre à un besoin vrai et urgent,
- Pour ne pas laisser les équipes chercher des solutions hasardeuses en oubliant les principes,
- Pour garder l'unité et les signes d'identité du Mouvement en réglant cette difficulté d'une façon commune.

Il est proposé par le collège de mettre en place **l'Accompagnement spirituel** des Equipes.

Il y eut un total consensus entre les membres du Collège, sur le fait que le recours à un Accompagnateur Spirituel non prêtre doit être vécu comme une solution transitoire. L'Accompagnateur Spirituel devra être l'exception et non pas la règle. On doit donc donner la priorité à un prêtre chaque fois qu'il est possible, tout en privilégiant les équipes nouvelles. De la même façon on doit privilégier la participation partielle d'un Prêtre Conseiller Spirituel dans deux ou plusieurs équipes.

Si aucune de ces solutions n'est possible, on peut essayer de trouver d'autres solutions : religieux et religieuses, diacres, laïcs, membres des END mais dans aucun cas un couple ne doit être désigné comme l'Accompagnateur Spirituel.

L'Accompagnateur Spirituel offrira son service exclusivement aux équipes de base et le Conseiller Spirituel de Secteur ou de Région devra toujours être prêtre.

3.2. Sensibilisation et motivation des prêtres

Chaque équipe doit s'assurer le concours d'un prêtre. Ce principe est à suivre dans toute la mesure du possible. La situation idéale est toujours l'équipe avec un Prêtre Conseiller Spirituel : il faut donc chercher d'abord avec persévérance et ne pas renoncer dès les premières difficultés.

Comment leur faire découvrir que ce type d'évangélisation avec une petite communauté a un retentissement extraordinaire ? Comment les motiver ?

Au niveau personnel :

- Par un témoignage de vie cohérent et un échange personnel et profond, en parlant à partir de la vie propre et non pas dans un langage abstrait,
- Par le témoignage d'une vie engagée dans le service des autres et dans l'Église, leur faisant comprendre que les Équipes ne sont pas de « simples consommateurs spirituels ».
- Par l'hospitalité et l'offre d'une amitié généreuse,

Au niveau de la hiérarchie de l'Église :

- En parlant avec l'évêque avant d'introduire les Équipes dans un diocèse,
- En faisant tout pour que les évêques reconnaissent bien les Équipes Notre-Dame comme un Mouvement qui donne aux couples une spiritualité propre, les forme et les pousse à s'engager comme présence d'Église dans le monde,
- En leur envoyant toute la documentation publiée par le Mouvement.

3.3. Participation partielle du prêtre à la vie de l'équipe

Devant la difficulté de réaliser la situation idéale, il faut modifier notre état d'esprit et trouver des manières moins exclusives de participation du prêtre à la vie de l'équipe.

Une équipe qui a la joie de cheminer avec un prêtre devrait être attentive aux besoins du secteur et être prête à modifier éventuellement sa façon de vivre pour y répondre.

Les responsables de secteur et le prêtre-conseiller spirituel de secteur devront susciter auprès des équipiers une réflexion et les encourager à aborder franchement cette question en équipe.

On peut envisager diverses solutions :

- Présence du prêtre conseiller spirituel de l'équipe toutes les deux ou trois réunions ;
- Présence du prêtre au début et à la fin de l'année, contacts avec lui dans l'intervalle et appel à lui en cas de difficulté sérieuse ;
- Une équipe plus formée pourrait volontairement renoncer à la présence continue du prêtre, en accord avec lui, pour le rendre disponible pour une équipe qui commence.

Cela permettrait :

- Soit, de rendre moins contraignante pour un prêtre sa présence dans l'équipe et donc de favoriser la décision des prêtres hésitants,
- Soit, d'assurer la présence d'un prêtre à plusieurs équipes.

Dans tous les cas, ce pourrait et ce devrait être aussi l'occasion de mettre en valeur la signification de sa présence dans l'équipe.

3.4. Équipes cheminant sans prêtre

Le problème angoissant du manque réel de prêtres dans beaucoup de pays ne doit empêcher ni la formation de nouvelles équipes ni le cheminement équilibré de celles qui existent.

On peut envisager deux situations :

- Ou bien l'équipe est constituée de foyers suffisamment formés pour cheminer seule,
- Ou bien l'équipe peut avoir besoin, surtout au démarrage, d'un « accompagnement spirituel temporaire », jusqu'à ce qu'un prêtre soit trouvé ou que l'équipe puisse cheminer seule.

Dans l'un et l'autre cas, c'est le prêtre conseiller spirituel de secteur (ou le prêtre conseiller spirituel de région, s'il n'existe pas encore un secteur) qui assurera la présence sacerdotale à l'équipe.

Il revient au responsable de secteur, en lien avec le prêtre conseiller spirituel de secteur (ou les instances responsables équivalentes dans les lieux où le Mouvement s'implante) et en accord avec l'équipe concernée, de trouver la solution la mieux adaptée à chaque cas précis.

Ceci implique que toutes les équipes de secteur, de région ou de Super Région doivent être accompagnées d'un prêtre conseiller spirituel.

3.5. Accompagnement spirituel

Nous avons évoqué dans le paragraphe précédent une notion nouvelle dans les Équipes, celle de l'accompagnement spirituel. Essayons d'en préciser les différents aspects. Mais rappelons que cette solution n'est à envisager qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités indiquées ci-dessus.

3.5.1. *Pourquoi cet accompagnement spirituel ?*

Partout nous le constatons : nombre de jeunes couples désireux d'entrer dans les équipes n'ont pas reçu une formation catéchétique et doctrinale approfondie et manquent de points de repères solides pour ancrer leur vie de couple chrétien.

C'est le rôle des Équipes Notre-Dame de les aider à progresser dans l'amour de Dieu, dans leur amour mutuel et dans l'amour du prochain.

3.5.2. *Qui pourrait assurer cet accompagnement ?*

Cet accompagnement spirituel pourrait être assuré par des personnes compétentes, sages et de bon conseil, choisies selon les critères suivants :

- Vie de prière et discernement spirituel,
- Connaissance et formation en matière de foi et de théologie,
- Bonne insertion dans l'Église et relation ouverte avec la hiérarchie locale : expérience d'engagement pastoral et ouverture sur l'Église et le monde,

- Conception positive du mariage : équilibre et maturité personnels, équilibre et maturité du couple (capacité à prendre du recul et à ne pas être trop marqué par sa propre histoire personnelle et conjugale),
- Connaissance fidèle et dynamique du charisme et des méthodes END et expérience d'engagement dans les Équipes,
- Conception de l'accompagnement spirituel comme un service temporaire et non comme un pouvoir ou une appartenance définitive à l'équipe.

Il appartient au responsable de secteur, en lien avec le conseiller spirituel de secteur, d'appeler les personnes pouvant remplir cette mission.

3.5.3. *Comment définir cet accompagnement ?*

L'accompagnement spirituel ne doit donc pas être confondu avec les fonctions de pilotage ou de liaison, c'est pourquoi il est exclu qu'il puisse être exercé par un couple, aussi bien formé et compétent soit-il.

L'accompagnement spirituel n'assure pas la plénitude de la mission du prêtre dans l'équipe ; il est un service assurant certaines des « fonctions de conseiller spirituel ». En nous référant à des textes récents du Magistère, nous pourrions les définir ainsi :

- ***Mission de catéchèse :***

« En faveur des nouvelles générations, les fidèles laïcs ont à apporter une contribution précieuse, plus nécessaire que jamais par un effort systématique de catéchèse ».

(Christifideles laïci, 34)

- ***Mission d'évangélisation et de sanctification :***

« Les fidèles laïcs, précisément parce qu'ils sont membres de l'Église, ont la vocation et la mission d'annoncer l'Évangile : à cette activité ils sont habilités et engagés par les sacrements de l'initiation chrétienne et par les dons du Saint-Esprit ».

(Christifideles laïci, 33)

- ***Mission de communion :***

« Et une telle famille se fait évangélisatrice de beaucoup d'autres familles. L'avenir de l'évangélisation dépend en grande partie de l'Église domestique. Cette mission apostolique de la famille est enracinée dans le baptême et reçoit de la grâce sacramentelle du mariage une nouvelle impulsion pour transmettre la foi, pour sanctifier et transformer la société actuelle selon le dessein de Dieu... ».

(Familiaris Consortio, 52)

- ***Mission de témoignage et de discernement :***

« La synthèse vitale que les fidèles laïcs sauront opérer entre l'Évangile et les devoirs quotidiens de la vie sera le témoignage le plus beau et le plus convaincant pour montrer que ce n'est pas la peur, mais la recherche du Christ et l'attachement à sa personne qui sont le facteur déterminant pour que l'homme vive et grandisse, et pour que naissent de nouveaux modèles de vie plus conformes à la dignité humaine ».

(Christifideles laïci, 34)

« L'Église domestique est appelée par son exemple et par son témoignage à éclairer ceux qui cherchent la vérité ».

(Familiaris Consortio, 54)

3.6. Les conditions de mise en œuvre de l'Accompagnateur Spirituel (AS)

Afin de garantir le succès de la mise en œuvre des Accompagnateurs Spirituels dans les pays qui en ont besoin, différentes stratégies sont suggérées:

- L'Accompagnateur Spirituel sera toujours appelé par le Mouvement et non pas par l'équipe,
- Il reçoit mandat du Mouvement dans une équipe déterminée pour un temps déterminé, qui ne peut être supérieur à 3 ans, renouvelable 1 fois.
- Même marié, il exerce son service personnellement et non en couple
- Il sera choisi suivant des critères bien précis, évoqués plus haut,
- Il est nécessaire de créer les conditions pour que les Secteurs ou les Régions structurent le service des Accompagnateurs Spirituels,
- On suggère la création d'une équipe de discernement et de formation (au(x) niveau (x) adéquat(s) de la structure de chaque Super Région ou Région) pour examiner ou susciter des candidatures et proposer la formation requise après le recensement des candidats AS.

Conclusion

On ne peut conclure ce document sans rappeler **l'importance de la prière** : il nous faut **prier pour les vocations**. Comme familles chrétiennes, nous devons **prier instamment pour les vocations sacerdotales** et, tout en respectant leur chemin de foi, aider nos enfants à répondre à un appel du Seigneur.

L'Église et le monde ont besoin de prêtres, notre Mouvement aussi. C'est au sein des familles que les vocations s'éveillent et, à cet égard, les foyers des Équipes Notre-Dame ont une responsabilité pour l'avenir de l'Église.

« La famille doit former les enfants à la vie pour permettre à chacun d'accomplir en plénitude son devoir selon la vocation qu'il a reçue de Dieu. En effet, la famille ouverte aux valeurs transcendantes, au service joyeux du prochain, à l'accomplissement généreux et fidèle de ses obligations et toujours consciente de sa participation au mystère de la croix glorieuse du Christ, devient le premier et le meilleur séminaire de la vocation à une vie consacrée au Royaume de Dieu ».
(Familiaris Consortio, 53)

Face au manque de prêtres, il convient de mettre en place le système d'accompagnement spirituel, maîtrisé et animé par le secteur ou la région selon les besoins à partir de l'appel de religieux, religieuses, diacres, ou laïcs célibataires ou veufs formés.

Prêtre Conseiller Spirituel ou Accompagnateur Spirituel, tous sont des "serviteurs quelconques" au service d'une mission dans l'équipe et dans les Équipes Notre Dame, et par ses couples, dans la famille, dans l'Église et dans le Monde.

* * *

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.